



Comprendre les recommandations PISCES

Pourquoi développer des recommandations ?

La directive-cadre stratégie pour le milieu marin de l'UE exige des Etats membres qu'ils atteignent un 'Bon état environnemental' en 2020.

Chaque état membre devra définir un programme de mesures pratiques d'ici 2015 qui utilise l'approche écosystémique pour atteindre un BEE. Les recommandations PISCES sont l'occasion d'influencer la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin ; elles clarifieront également la signification d'une approche écosystémique pour les usagers de la mer en termes pratiques.

Qu'est-ce que l'approche écosystémique ?

L'approche écosystémique implique de tenir compte et d'intégrer tous les éléments d'un écosystème, vivants et non vivants, y compris les divers impacts et interactions liés à l'activité humaine. Cette approche doit assurer un avenir plus juste et plus équitable, où les humains disposeront des ressources sans compromettre la santé de l'environnement.

À qui sont-elles destinées ?

A) Elles sont destinées aux **services gouvernementaux et aux agences statutaires concernés des états membres de l'UE**, qui développeront un ensemble de mesures spécifiques à leur pays pour atteindre un « bon état environnemental ».

B) Elles sont également destinées aux **usagers de la mer et à d'autres parties prenantes** qui participeront à la mise en œuvre de l'approche écosystémique.

Présentation des recommandations

Voici la structure proposée pour les recommandations :

- Section 1 Introduction** Contexte, objectif et public ciblé par les recommandations, et instructions sur la manière de les utiliser ;
- Section 2 Recommandations étape par étape pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Celtique** par le biais de la DCSMM. Pour chaque étape du processus d'application de la DCSMM, des suggestions sont faites sur : les buts/mesures clés, les progrès en mer Celtique, les autres mesures nécessaires, et la façon dont les parties prenantes peuvent participer. L'accent est mis sur les besoins stratégiques/fondamentaux liés à la mise en œuvre de la DCSMM
- Section 3 Mesures potentielles qui pourraient être mises en œuvre dans la mer Celtique.** Exploration des actions pouvant être mises en place par les usagers de la mer pour agir de manière plus durable, qui les aide ainsi à atteindre les objectifs de la politique. L'accent est mis sur les mesures volontaires, bien que le cas de mesures définies comme statutaires soit également étudié.
- Section 4 Résumé des recommandations clés pour la mer Celtique**, regroupées par public cible (par ex., organismes spécifiques)
- Section 5 Recommandations sur l'application des recommandations dans d'autres lieux.**

(De plus, un ensemble d'Annexes est fourni afin d'apporter des informations supplémentaires, un historique et un contexte).

